

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur a poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

PREX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.		FOIRES.		LUNAISONS.	
DAT.	JOURS.	FÊTE.			
25	Dim....	s. Capuan.		☉ D. Q. le 4, à 7 h. 34' du mat.	
26	Lundi.	ses Reliques.	Vers, St-Germain.	☽ N. L. le 12, à 6 h. 54' du mat.	
27	Mardi..	s. Frumence.	Cazals.	☽ P. Q. le 19 à 8 h. 18' du soir.	
28	Mercr..	s. Simon.	Soturac.	☽ P. L. le 26, à 6 h. 3' du mat.	

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Ce, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.		
DEPART. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS A.R.S.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin..	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin..	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin..	Libos (Paris, Limoges, Périgueux)	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban (Caussade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir...	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	7 h. du s.
	(Cabrerets (St-Géry)	
	Castelnaud-de-Montrastier/Limogne)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement finit est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 21 Octobre 1863.

BULLETIN

Les obsèques de M. Billault ont eu lieu samedi, à Paris, avec une grande solennité. Nous reproduisons, plus loin, le compte-rendu de cette cérémonie funèbre.

Le *Moniteur* contient ce matin plusieurs décrets importants : M. Rouher est nommé ministre d'Etat et M. Rouland le remplace à la tête du conseil d'Etat. Le nombre des vice-présidents de ce corps est porté à trois : « Les vice-présidents, dit le décret, exercent auprès du Sénat et du Corps législatif, dans toutes les affaires, les attributions déterminées par l'article 51 de la Constitution. » MM. de Forcade La Roquette et Chaix d'Est-ANGE sont nommés à ces hautes fonctions que M. de Parieu remplissait seul jusqu'à ce jour. En outre M. Vuitry, gouverneur général de la Banque, est nommé vice-président honoraire du conseil d'Etat.

Une dépêche de Madrid nous annonce l'arrivée dans cette ville de l'Impératrice Eugénie. Le marquis de Villafranca et le comte d'Altamira avaient été envoyés par la reine Isabelle à Valence, pour y recevoir Sa Majesté. L'Impératrice, en arrivant à Madrid, a été accueillie par les démonstrations les plus sympathiques de la foule qui se pressait sur son passage.

La demande du prince Czartoriski, au cabinet anglais, de reconnaître les Polonais comme belligérants, n'a pas abouti. D'après une lettre de Londres, toute résolution à ce sujet serait ajournée par l'Angleterre. Ce qui signifie abandonnée; car les nouvelles forces russes qui arrivent chaque jour en Pologne, vont frapper de grands coups avant l'hiver, et cette saison venue, toute tentative de secours en faveur de ce malheureux peuple, sera vaine.

Un journal de Vienne se prononce pour la

réunion immédiate d'un congrès qui serait chargé de résoudre la question polonaise.

Quels que soient les moyens employés par la diplomatie, pour faire restituer à la Pologne sa nationalité, ils seront sincèrement approuvés. Qu'elle agisse donc; sa dignité autant que l'intérêt de l'Europe lui en font une nécessité, car on sait que la Pologne n'obtiendra jamais la moindre concession de la Russie.

« Jusqu'en 1863, dit la *Gazette de France*, le Czar a eu tout le temps, nous ne dirons pas de donner la liberté à la Pologne, mais de ne pas la mutiler à plaisir; rien ne l'a gêné, pour manifester sa clémence. L'a-t-il fait? Non; et ce n'est qu'accablés par les maux, que les Polonais se sont armés pour défendre leur vie et leur propriété. »

Aucun fait nouveau n'est mentionné par les nouvelles de l'insurrection polonaise. Les Russes continuent de concentrer des troupes le long de la frontière Gallicienne.

A Vienne, un projet de loi relatif à un emprunt de 96 millions de florins (240 millions de francs) vient d'être soumis à la sanction du reichsrath. Sur cette somme, 30 millions seraient destinés à venir en aide à la Hongrie.

L'annexion des Iles Ioniennes a provoqué, à Athènes, un enthousiasme universel. Un service a été célébré, à cette occasion, à l'Eglise catholique grecque où se trouve le tombeau de Capo d'Istria. — C'est d'abord à Athènes que le roi se rendra; il doit ensuite aller visiter Corfou.

Les élections ont commencé hier, en Prusse, pour les collèges du premier degré.

Les séparatistes viennent de remporter un nouveau succès aux États-Unis. A Chattanooga, un engagement est imminent. On a reçu des deux côtés des renforts considérables. L'armée confédérée compte 125,000 hommes. Le bruit court qu'une frégate française est en route pour Charleston.

Notre correspondance nous apprend que, d'après des dépêches mexicaines reçues à Londres, Juarez demanderait à négocier son renoncement au pouvoir, mais en dehors de l'intervention française. C'est le commencement de la fin pour l'ex-dictateur.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Varsovie, 18 octobre, 10 h. 55 du soir. (Officiel.) Ce matin, le feu a pris simultanément à trois endroits de l'Hôtel-de-Ville de Varsovie, dans l'intérieur des archives, séparées entre elles par des cours. — Ce fait paraît être l'œuvre d'incendiaires. Toutes les caisses, les valeurs, livres de compte et objets précieux ont été sauvés.

Copenhague, 19 octobre. Le prince Oscar de Suède est retourné à Malmö, après avoir assisté à la fête donnée à Glucksbourg, à l'occasion du 55^e anniversaire de la naissance du roi de Danemark. S. A. était accompagnée du comte Hamilton. Le roi, qui était venu, le 16, présider le conseil des ministres, est retourné à Glucksbourg.

Madrid, 19 octobre. L'Impératrice est arrivée hier. Le roi est allé à sa rencontre à la gare. La reine a fait à S. M. l'accueil le plus affectueux. L'accueil de la population a été des plus sympathiques.

Berlin, 19 octobre. On mande de Varsovie à la *Gazette de Breslau* : Les autorités moscovites viennent de décider le renvoi immédiat de tous les employés de nationalité polonaise. Ceux de Varsovie seront révoqués au mois de janvier.

Berlin, 19 octobre. Une lettre particulière de Varsovie, en date d'hier, annonce que le gouvernement russe a ordonné aux habitants de la ville de remettre avant le 19, entre les mains des autorités, leurs armes avec les permis de posséder des armes, qui peuvent leur avoir été délivrés.

Bordeaux, 19 octobre. La *Guienne*, des Messageries impériales, est arrivée hier, à trois heures du soir, à Pouillac, venant du Brésil et de Lisbonne.

Marseille, 19 octobre. L'évêque de Nîmes a publié un mandement ordonnant des prières en faveur de la Pologne, pendant trois dimanches consécutifs.

Madrid, 17 octobre. M. Olozaga a dit, dans un discours prononcé en Catalogne, que la Constitution de 1837 avait donné la liberté à tous les partis. L'attention de l'opinion libérale a été éveillée sur cette évolution progressiste.

La compagnie Lopez offre de transporter des trou-

pes aux Antilles.

Madrid, 18 octobre, 11 h. du soir. L'Impératrice est arrivée ce soir, à 8 heures, au palais royal. Une foule considérable était accourue sur son passage et lui a fait l'accueil le plus sympathique.

Lundi dernier, le projet de budget de 1865, a été porté aux conseils d'Etat. On pense que ce travail d'examen sera terminé promptement pour que le budget, accompagné du rapport de M. le Ministre des finances, puisse être communiqué au Corps législatif immédiatement après la discussion de l'Adresse. (Constitutionnel)

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : L'Empereur a écrit à Mme Busson et à Mme de la Nouë, filles de M. Billault, pour leur témoigner la part que S. M. prend au malheur qui vient de les frapper, et qui excite en France une si douloureuse émotion.

L'ouverture de la session reste fixée au 5 novembre. Le discours du trône ne sera pas ajourné, non plus que le vote de l'Adresse dans l'une et l'autre chambre. A cause de la vérification des pouvoirs au Corps législatif, la discussion au Sénat devancera celle du Palais-Bourbon.

La partie officielle du *Moniteur* contient des décrets : nommant à l'évêché de Soissons M. l'abbé Dours, inspecteur de l'Académie de Paris, chanoine honoraire de Versailles.

Mgr. Dupanloup vient de partir pour l'Espagne. Le savant prélat va recueillir des documents pour l'histoire de Ste. Thérèse, dont il s'occupe depuis quinze années.

On apprend de diverses localités que dans ces derniers jours le prix du pain a éprouvé une réduction assez sensible. Il faut s'attendre à la généralisation de ce résultat de la libre concurrence dans le commerce des denrées.

— Les journaux du Midi annoncent qu'à Aix des ouvriers boulangers se sont associés et fabriquent du pain à deux centimes meilleur marché que les autres boulangeries de cette ville.

Pour extrait : A. LAYTOU.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 21 octobre 1863.

VINCENT

Roman historique

IMITATION LIBRE DU SUÉDOIS

DE
 RIDDERSTAD.

53

(Suite.)

CHAPITRE XIX

D'ANCIENS AMIS.

Un drousky, équipage inconnu des Napolitains stationne devant l'hôtel où demeure Vincent.

La voiture est-elle prête ? demanda ce dernier à Cazal.

— Oui, monsieur.

— Habille-moi.

Cazal le revêtit d'un superbe uniforme garni de fourrures précieuses et de riches broderies. Les décorations de deux ordres de saint Stanislas et de l'Aigle-Blanc, brillèrent sur la poitrine de Vincent, mais entourées d'un crêpe noir. Rien n'avait surpris Cazal comme l'ordre d'exhiber cet uniforme de parade que son maître n'avait plus porté depuis quel-

ques années, et de faire atteler le drousky polonais.

« Apporte-moi mon domino, » dit Vincent.

C'était cette même robe de moine sous laquelle nous l'avons déjà vu; il en ramena le capuchon sur sa tête.

« Bien ! donne-moi le bras... »

Après avoir pris place dans sa voiture basse et commode, Vincent dit au cocher.

« A... Villa-Reale ! »

Retiré dans une pièce qui lui servait d'atelier pour les légères réparations de ses engins de chasse et de pêche, Ferdinand tournait et retournait dans ses doigts, avec une grande satisfaction, un nouveau système, dont il était l'inventeur, lorsque la porte s'ouvrit doucement derrière lui, et qu'on vit apparaître un homme pâle et décharné.

Le roi ne l'entendit point entrer, et resta penché sur l'instrument dont la contemplation l'absorbait. Ils demeurèrent ainsi quelques instants immobiles tous les deux.

Quand Ferdinand aperçut enfin cet étranger en somptueux uniformes polonais, sa surprise fut extrême, et il le considéra en silence.

Tout-à-coup les traits du roi s'animent; il fit un pas vers la porte, puis il s'arrêta, hésita encore un instant, et se précipita enfin, les bras étendus, vers l'étranger, qui ploya le genou devant lui.

« Je ne me trompe point, vous êtes Lubomirsky ? mon cher et ancien ami ! »

Et le roi, le relevant, le serra dans ses bras.

La famille Lubomirsky, une des plus anciennes et des plus distinguées de la Pologne, a joué, durant plusieurs siècles, un rôle dans les annales militaires et politiques de sa patrie. Le maréchal prince Lubomirsky, dont le nom brille auprès du trône, descendant de Stanislas-Auguste, et qui, par son éloquence, sa douceur, sa sagesse, sa libéralité, se conciliait

tous les cœurs, le maréchal avait six frères.

C'est l'un d'eux que nous avons présenté au lecteur sous le nom de Vincent Pauletti.

Vincent avait joué un rôle dans l'histoire de sa patrie, et n'avait quitté la Pologne qu'après la dissolution de la Diète de Grodno par Siévers, envoyé de l'Impératrice Catherine. Considérant, dès lors, le pays comme perdu, il ne prit aucune part à la conjuration de Kosciusko, Polocky et Malachowsky, laquelle éclata si subitement le 20 mars 1794, et, malgré l'éclat fugitif de ses événements militaires se termina par l'assujettissement complet de la Pologne.

Partout où il s'était montré, Vincent avait noblement soutenu son vieux nom polonais. Il avait même été quelque temps castellan de Cracovie, l'une des dignités les plus importantes du royaume, puisque c'était la seule qui donnait le pas sur les voivodes.

C'est alors qu'il fit la connaissance de Wanjia et qu'il l'obtint en mariage.

Ils ne se doutaient ni l'un ni l'autre qu'elle deviendrait un jour la princesse Raszanowsky, quoique l'on sût bien qu'elle appartenait par sa mère à la famille de ce nom.

Lorsque les biens des Raszanowsky échurent inopinément à Wanjia, leur mariage était déjà dissous.

Aussi, quand la princesse parut pour la première fois à la cour de Stockholm, Armfelt, à qui l'éclat de ses yeux rappelait d'anciens souvenirs, ne la reconnut-il point, à cause de ce nom de Raszanowsky; qu'elle avait pris quelques années après le séjour du baron à Cracovie.

Ferdinand IV, alors âgé de dix-sept ans, avait épousé, le 12 mars 1768, Marie-Caroline, fille de l'Impératrice Marie-Thérèse. Cette princesse avait un an de moins que lui.

La liaison entre le roi et Vincent datait de plusieurs années avant ce mariage, c'est-à-dire de plus d'un quart de siècle.

La suite au prochain numéro.

OBSÈQUES DE M. BILLAULT.

Dès le matin, la foule était déjà grande aux abords du ministère d'Etat, et il a fallu, avant dix heures, interrompre la circulation rue de Rivoli, depuis la place des Pyramides jusqu'à la Tour Saint-Jacques.

Vers neuf heures, des détachements d'infanterie de la garde impériale, en grande tenue de service, entraînant, sapeurs et musique en tête, dans la cour des Tuileries, où ils se rangeaient en bataille, en faisant face au châteaueau. Ces détachements venaient prendre les drapeaux des régiments auxquels ils appartenaient, pour assister aux funérailles de S. Exc. M. Billault, ministre d'Etat.

A partir de ce moment, les mouvements de troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, venant de divers points et se dirigeant vers l'hôtel du ministère d'Etat, n'ont cessé que lorsque toutes ces troupes ont été rangées en bataille dans la rue de Rivoli et sur les autres emplacements qui leur étaient assignés par des officiers d'état-major.

Le grand vestibule de l'hôtel avait été disposé en chapelle ardente, et le corps y était déposé. L'hôtel était tendu de noir à l'intérieur, mais il n'y avait pas de tenture extérieure.

Dès dix heures, les vastes salons du ministère se rempissaient de tous les corps de l'Etat, des fonctionnaires et des invités. MM. Busson et de la Nouë, gendres du défunt, recevaient à l'entrée des salons, et chacun des salons était destiné à recevoir les divers corps. Tous les ministres, les maréchaux, un grand nombre de sénateurs, de députés, le conseil d'Etat presque au complet, les cours et les tribunaux en robes, ainsi que l'ordre des avocats, les Facultés, l'Institut, sont successivement arrivés, ainsi que les officiers de la Maison Impériale; M. Mocquart, chef du cabinet de l'Empereur; le surintendant des Beaux-Arts, le sénateur-préfet de Nantes, avec la députation nantaise; un grand nombre de préfets, les préfets de la Seine et de police, les conseils municipal et général de la Seine, l'armée, la garde nationale de Paris, représentée par le général Lawastine et les chefs de bataillon; le chapitre de Saint-Denis et l'aumônerie de la flotte, etc., etc.

Au moment du départ, le maître des cérémonies a fait passer la famille, puis Mgr. le prince Charles-Napoléon, M. le général Fleury, aide-de-camp, et M. Chaumont-Quitry, chambellan, représentant l'Empereur; le colonel Franconièr, représentant S. A. I. le prince Napoléon; le général Bougenel représentant S. A. I. la princesse Mathilde; puis les ministres, les maréchaux, les sénateurs, parmi lesquels on remarquait MM. le duc de Persigny et Thouvenel, anciens ministres; la Chambre des députés, le conseil d'Etat, les cours et tribunaux, etc., etc., et les invités.

Tout le cortège est allé à l'église à pied. Les gendres de M. Billault conduisaient le deuil.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Rouland, premier vice-président du Sénat, remplaçant M. Troplong; Alfred Leroux, remplaçant M. le duc de Morny, retenu à sa terre de Nades par une indisposition; Rouher, ministre président du conseil d'Etat; et par M. Baroche, représentant les ministres.

Le char funèbre était traîné par six chevaux; il portait le chiffre du défunt. Sur le dôme était une couronne d'or placée sur la tige voilée que le ministre avait glorieusement portée.

Au moment où le cortège funèbre s'est mis en marche, les troupes ont enlevé la baïonnette du bout du fusil et ont mis l'arme sous le bras gauche. Ces troupes étaient ainsi disposées: l'infanterie de la garde impériale occupait la droite, l'infanterie de ligne le centre, et la cavalerie était rangée en bataille sur la place du Carrousel. L'infanterie de la garde de Paris bordait la haie, et la cavalerie du corps veillait au maintien de l'ordre. L'artillerie placée sur la berge de la Seine exécutait des salves.

S. Exc. le maréchal Magnan, commandant le 1^{er} corps d'armée, marchait, à cheval et l'épée à la main, à la tête des troupes. Les drapeaux des régiments portaient le crêpe funèbre; les officiers portaient le crêpe au bras et à l'épée. La droite des troupes s'appuyait à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, leur centre et leur gauche, bien qu'elles fussent massées, s'étendaient le long de la rue de Rivoli jusqu'au delà de la place du Palais-Royal.

La foule était énorme sur tout le parcours, mais les mesures d'ordre avaient été prises pour que le passage restât libre. Chacun se découvrait sur le passage du corps avec un respectueux silence, qui montrait combien était sentie la perte que la France vient de faire.

L'église était entièrement tendue de draperies de deuil, avec des écussons portant le chiffre du défunt. Un superbe catafalque s'élevait au milieu du transept.

Une partie du corps diplomatique s'était rendue directement à l'église, où des places lui étaient réservées.

Le corps a été reçu sous le porche par le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et son clergé.

L'absoute a été donnée par Mgr. l'archevêque de Paris.

Il était onze heures un quart lorsque le cortège funèbre a quitté le Louvre. A une heure, le canon a annoncé la fin du service funèbre.

Le cortège s'est alors reformé et il s'est dirigé par la rue de Rivoli, la rue St-Denis, le pont au Change, la Cité, le boulevard de Sébastopol (rive gauche) et le boulevard du Mont-Parnasse, vers le cimetière du Midi, où reposent les restes de M^{me} Billault.

L'affluence était énorme sur tout ce long parcours et le recueillement était le même que dans la première partie du trajet.

Le cortège est arrivé au cimetière traversant tout Paris au milieu de cette immense foule.

Le peu d'élevation de la porte du modeste champ de repos du Sud, ne permettant pas au char funéraire d'entrer dans l'intérieur, le corps de l'illustre ministre a été porté à bras jusqu'à son tombeau.

Après les dernières prières de l'Eglise et l'eau sainte jetée par la famille et les grands dignitaires, S. Exc. M. Baroche, comme le plus ancien ministre et ami de la famille, a prononcé le premier discours; il a rappelé la vie de M. Billault, son amour pour le pays et son dévouement à l'Empereur.

M. Rouland a ensuite pris la parole au nom du Sénat. Les paroles éloquentes et pleines d'attendrissement des deux ministres ont amené les larmes de presque toute l'assistance.

M. Leroux a témoigné, par quelques paroles bien dites, les regrets de l'Assemblée Législative, qu'il représentait.

Il était deux heures et demie lorsque la cérémonie a été terminée.

BONIFACE-DEMARET.

On lit dans le Moniteur :

Après les dernières prières, S. Exc. M. Baroche, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, a pris la parole en ces termes, au milieu du plus profond recueillement :

Messieurs,

Au moment où la France semblait se recueillir et faire déjà silence pour écouter la parole auguste qui, dans quelques jours, allait ouvrir les travaux d'une législature nouvelle, un cri de douleur a tout à coup retenti, annonçant la mort de M. Billault.

Le mal dont on le savait atteint semblait avoir cédé. Il allait revenir au milieu de nous, se préparer à ses luttes glorieuses qui, depuis plusieurs années, l'avaient placé si haut dans l'estime publique, et, le jour-même où il était attendu, éclata la fatale nouvelle : La France et l'Empereur ont perdu un de leurs serviteurs les plus éminents.

Quelle parole pourrait peindre la profonde douleur qui a tout à coup saisi la France entière et dont j'aperçois autour de cette tombe de si tristes témoignages.

Mais aussi, quel solennel et légitime hommage rendu spontanément par tout un peuple à l'homme d'Etat, éminent, à l'orateur illustre ! et que pourrait ajouter à ces unanimes regrets, à cet éclat de la reconnaissance nationale, le récit des services rendus par M. Billault, le détail de ses triomphes oratoires dont beaucoup d'entre vous ont été les témoins et dont chacun a conservé le souvenir ?

La voix publique qui sera bientôt la voix de l'histoire, les a déjà pieusement rappelés; et ce n'est pas sur les bords de cette tombe, en présence des larmes qui coulent de tous les yeux et au milieu de sanglots mal étouffés que je pourrais vous en présenter le tableau; mes forces n'y suffiraient pas.

L'honneur qui m'est décerné de prononcer ici les dernières paroles, je ne le dois qu'au privilège de l'ancienneté parmi mes collègues. Mon amitié pour M. Billault aurait pu le mériter. Aussi, je le sens, je dois me hâter, si je veux jusqu'au bout rester maître de mon émotion.

Je ne vous dirai donc ni les succès judiciaires, ni les débuts parlementaires de notre illustre collègue.

Il a à peine atteint l'âge où tant d'autres commencent que déjà il est l'un des maîtres de la parole et se place à la tête de nos grands barreaux. Sa réputation s'est élevée si haut qu'aux élections générales de 1837, trois collèges électoraux se disputent l'honneur de l'envoyer à la Chambre, préparant par cette triple consécration les succès qui l'attendent à la tribune.

Bientôt, en effet, son argumentation ingénieuse et pressante, sa parole agile, incisive, toujours élégante et souvent élevée, attirent sur lui l'attention générale. Parmi les politiques les plus expérimentés, parmi les orateurs les plus habiles, les uns le saluent comme un puissant auxiliaire, les autres reconnaissent en lui un adversaire redoutable et digne d'eux. Ai-je besoin de dire que, dans cette première partie de sa carrière politique, M. Billault dépasse tout ce que ses débuts avaient promis ?

Dans la seconde et dans la plus brillante phase de sa vie, alors que M. Billault, dont l'Empereur a de suite compris la haute intelligence, est successivement président du corps législatif et deux fois ministre de l'intérieur, avec quelle dignité, quelle sagesse, quelle autorité il dirige les débats des deux premières sessions du Corps législatif ! Avec quelle habileté il préside à l'administration intérieure de l'Empire ! Quel puissant concours il apporte aux grandes pensées, aux patriotiques intentions de l'Empereur !

Mais enfin l'année 1860 est arrivée. Des modifications graves sont apportées aux relations du gouvernement avec les grands corps de l'Etat. L'Empereur ouvre un champ plus vaste aux débats législa-

tifs : M. Billault est ministre sans portefeuille; il reçoit la noble et grande mission d'exposer aux chambres et au pays la politique de l'Empereur dans la direction des affaires du dehors.

Devant lui se posent tour à tour les questions d'Italie, de Syrie, du Mexique, de la Pologne. Et alors, empruntant une force et une inspiration nouvelles à la sagesse, à la grandeur des idées, des conceptions qu'il est chargé de développer et de défendre, le talent de l'orateur, déjà si complet, si élevé, grandit et s'élève encore. Il prend un éclat et, pour ainsi dire, une ampleur qui étonnent même ses admirateurs les plus ardents, et tous sont forcés de convenir que jamais plus grande politique n'a été plus puissamment défendue.

Hélas ! Messieurs, par quelle fatalité de si brillants, de si légitimes succès devaient-ils être si courts ! Par quelle fatalité, alors que les services rendus en présageant de plus grands, alors que dans une lutte peut-être plus ardente encore, de nouveaux triomphes allaient s'ajouter aux anciens, cette parole puissante, cette vaste intelligence ont-elles été frappées d'un coup si subit et si imprévu ?

Prosternons-nous devant les décrets de Dieu, qui tient dans ses mains les hommes comme les peuples; et puisqu'il ne nous reste qu'à admirer le modèle qui nous est enlevé, qu'à pleurer l'ami que nous perdons, unissons nos éloges et nos regrets aux regrets et aux éloges de la France tout entière.

Le signal de ce deuil public, c'est l'Empereur qui l'a donné; c'est Lui qui, le premier, a connu et apprécié la perte qu'il venait de faire, et qui l'a noblement déplorée.

Cet auguste témoignage d'une si haute estime est le plus grand honneur qui pût être rendu à notre éminent collègue.

Il sera, pour les amis de M. Billault, pour sa famille si cruellement frappée, le seul adoucissement à une immense douleur.

Le pays tout entier, le Souverain lui-même s'associant à leur deuil et à leur désespoir, relèveront le courage de ces nobles et pieuses femmes, qui, jusqu'au dernier instant, ont entouré leur père de soins si dévoués. Et ces fils d'une glorieuse adoption, dont l'un, par de brillants succès, avait déjà plus d'une fois bien doucement ému le cœur de M. Billault, ils sentiront redoubler leur force et leur énergie à la pensée que leur nom est désormais inséparable d'un nom illustre et vénéré.

Pour nous, ses collègues, ses amis, compagnons de ses luttes et de ses travaux, qui, mieux que personne avons pu apprécier et pouvons dire à tous la loyauté de son caractère, la bonté de son cœur, la sûreté de ses relations et toutes les qualités de l'âme qui, chez lui, rehaussent l'éclat de talent et la grandeur du mérite, nous conserverons pieusement son souvenir, nous tâcherons de nous inspirer de ses exemples, et après avoir une dernière fois incliné la tête devant cette tombe où nous laissons une partie de nous-mêmes, nous nous relèverons en disant à ceux qui nous écoutent : Honorez le chef qui vient de tomber sur le champ de bataille, mais ayez bon courage. Serrons-nous tous autour de ce Trône qui est la sauvegarde de la France ! Pressons-nous autour du Souverain qui a sauvé le pays, et qui saura défendre son œuvre. La France est puissante et féconde en glorieux enfants. Pleurons sur celui qui n'est plus, et, ce devoir rempli, imitons-le, chacun dans la mesure de nos forces, et, comme lui, servons jusqu'au dernier soupir la France et l'Empereur.

Le *Moniteur* constate que ces nobles et éloquentes paroles, prononcées d'une voix souvent interrompue par l'émotion, ont trouvé un sympathique écho dans tous les cœurs.

OBSÈQUES DU MARÉCHAL D'ORNANO.

Lundi dernier, à l'hôtel des Invalides, ont eu lieu les funérailles de M. le maréchal d'Ornano. Le service a été dit dans l'église de l'hôtel; les honneurs militaires ont été rendus par les invalides des divisions actives.

Les troupes qui assistaient à la cérémonie étaient massées sur l'esplanade des Invalides; elles étaient composées de bataillons pris dans les différents corps de la garnison de Paris et des forts, et dans la garde impériale, de quatre escadrons de dragons et de deux batteries d'artillerie.

Les troupes étaient placées sous les ordres du général de division Soumain, commandant la place de Paris.

Deux salves ont été tirées, l'une au commencement, l'autre à l'issue de la cérémonie.

Dans l'église, une garde d'honneur composée de douze sergents décorés, appartenant à l'armée, et de douze sous-officiers invalides, également chevaliers de la Légion d'Honneur, entourait le catafalque, de chaque côté duquel avaient été placés les porte-drapeaux des différents corps convoqués.

Après le service, le cercueil a été apporté par la garde d'honneur sous la grille extérieure de l'hôtel, et le défilé a eu lieu.

M. le maréchal d'Ornano, en sa qualité de gouverneur des Invalides, a été enterré dans l'église de l'hôtel.

Chronique locale.

La commission municipale chargée d'étudier la question de la boulangerie, vient de terminer son travail. — Nous sommes heureux de pouvoir donner connaissance à nos lecteurs du rapport de M. Fabien de Flaujac sur la matière :

Messieurs,

Vous savez tous qu'un décret impérial a abrogé, à dater du 1^{er} septembre dernier, toutes les ordonnances ou règlements généraux intéressant la boulangerie; cette industrie, comme toutes les autres, n'aura plus à compter avec l'autorité publique que pour ce qui regarde la salubrité et la fidélité du dé-

bit de l'objet mis en vente : elle sera cependant encore assujettie à une restriction, celle qui résulte de la faculté que l'article 30 de la loi des 19-22 juillet 1791 accorde aux municipalités de fixer le prix du pain. Cette restriction ne disparaîtra qu'après modification, par nos assemblées législatives, de la loi précitée.

Mais le nouveau système est tellement conforme aux doctrines progressives, sa réalisation est sollicitée avec si grande instance par les grands Corps de l'Etat, par la presse, les Sociétés d'agriculture et par les hommes les plus compétents, qu'il a paru convenable au gouvernement de ne pas attendre la modification de la loi qui règle la matière, pour en faire, à titre d'essai, l'application immédiate.

Le ministre de l'agriculture, réalisant le projet exprimé dans son rapport, à l'Empereur, du 22 juin 1863, fait inviter, de la manière la plus pressante, les maires des principales villes de l'Empire à remplacer, momentanément, la taxe officielle par le régime adopté dans un pays voisin, la taxe officieuse.

M. le maire est très-disposé à prêter son concours le plus empressé et le plus sincère à l'épreuve d'une mesure aussi libérale; mais il ne se dissimule pas, que la population, accoutumée depuis si longtemps au régime de la taxe, pourra être alarmée outre mesure par l'élevation probable du prix du pain. Aussi, en saisissant votre commission de la question de l'opportunité de l'abolition de la taxe dans notre ville, M. le maire a exprimé le désir d'avoir son avis sur l'avenir de cette réforme. Il ne doute pas, si cet avis est favorable, que les préventions et les alarmes qu'un changement aussi radical pourrait faire naître chez nos concitoyens, ne soient calmées ou du moins fort atténuées par votre approbation.

La commission a cru bien interpréter les sentiments du conseil municipal, en assurant M. le maire de son empressement à le seconder dans cette entreprise et à lui offrir tout ce qui pourra être utile à nos concitoyens ou concourir à leur triomphe d'une idée juste. Ces deux caractères se trouvent-ils dans la grande mesure d'économie commerciale que le gouvernement veut réaliser en faisant rentrer dans le droit commun l'industrie de la boulangerie ?

La commission a été unanime à reconnaître que la liberté pour tous étant le moyen le plus efficace de préserver les intérêts publics et particuliers, les bons citoyens ne sauraient apporter trop d'empressement à appuyer les efforts d'une administration qui s'engage résolument dans cette grande voie.

Depuis l'origine de la monarchie jusqu'en 1774, le commerce des grains, dans l'intérieur-même de la France, fut soumis à un tel nombre d'entraves de la part de l'administration, eut à subir tant de violences populaires, que l'on peut dire qu'il n'existait pas avant cette époque, où liberté entière fut accordée pour la circulation des grains entre les différentes provinces du royaume. Quelques années après la liberté fut étendue au commerce extérieur; mais sous la réserve de suspendre toute exportation à l'étranger si les assemblées provinciales en faisaient la demande.

Les écrivains, les hommes d'Etat qui avaient quelques notions des bienfaits de la liberté commerciale, d'accord avec les économistes les plus illustres de l'époque, prouvèrent, mais vainement, que la liberté serait profitable si elle s'arrêtait aux frontières; l'un d'eux imagina de rendre les dangers de cette situation appréciables pour tous en disant que l'usage d'un membre écarté peu profitable lorsque tous les autres restent garrottés et emmaillottés.

Mais les gouvernements qui se succédèrent ne crurent pas possible de se dessaisir du pouvoir d'accorder ou de défendre l'importation des grains, et cet état de choses se maintint jusqu'en 1832 avec des alternatives de prohibition ou de liberté.

Ce mode arbitraire de réglementer le commerce des céréales avec l'étranger, fit, tour à tour, descendre les prix à des limites ruineuses pour l'industrie agricole, on leur imprima une intensité telle que les populations eurent à subir des hausses dont l'effet immédiat était d'augmenter le nombre des nécessiteux dans une proportion effrayante, et de faire naître des alarmes très-vives chez tous, en présence d'un approvisionnement, qu'un commerce sans liberté réelle et par suite sans esprit d'initiative, ne pouvait maintenir à la hauteur de tous les besoins.

Ce fut vers cette époque qu'on imagina le système de l'échelle mobile. Ce mécanisme est connu : Il consistait, lorsque le blé était en hausse, c'est-à-dire rare sur nos marchés, à en défendre l'exportation, en même temps que nos frontières s'ouvraient pour livrer passage aux blés étrangers. Lorsqu'au contraire nos blés étaient en baisse, c'est-à-dire abondants, nos frontières se fermaient pour les grains étrangers et s'ouvraient pour la sortie des blés indigènes. Un droit différentiel était perçu, dans les deux cas, sur les produits venant de l'étranger.

Ce système, bien qu'ayant duré quinze ans, ne produisit aucun bon effet et son impuissance à préserver de la terrible crise de 1847, l'a fait définitivement juger comme un expédient sans valeur. Mais la question était trop importante pour être abandonnée sans solution; tous les hommes d'Etat, les publicistes, les économistes les plus distingués, s'en occupèrent sans relâche, et nous ne croyons pas que depuis l'affranchissement des communes et le grand mouvement social de 89, il ait été dépensé plus de talent et de noble énergie que dans cette admirable lutte de la liberté contre le monopole.

Les uns, craignant l'invasion des grains étrangers ou la sortie des blés français, voulaient que les agriculteurs et les consommateurs fussent toujours protégés par des droits différentiels; les autres, et c'étaient les plus nombreux, s'autorisant de la triste expérience acquise et de la rigueur des principes économiques, demandaient la liberté absolue et ne voulaient qu'un droit insignifiant, pouvant produire au plus le traitement des employés chargés de constater aux frontières les entrées ou les sorties; leur condescendance à cet égard ne dépassait pas, pour les droits à percevoir sur les blés importés, la part d'impôt acquittée par les producteurs français. Ce n'était pas la protection, mais seulement l'égalité de tous les producteurs devant le fisc.

A suite d'une enquête solennelle ouverte devant le conseil d'Etat, où toutes les opinions ont eu d'éloquents interprètes, le Corps législatif fut saisi d'un projet de loi qui fut adopté à une forte majorité. Cette loi donne, au commerce de toutes les denrées alimentaires, la liberté la plus complète. Elle permet aux nationaux l'exportation de toutes les substances alimentaires et ne demande aux produits similaires étrangers, qu'un droit de 0.50 c. par 100 kilogrammes.

L'épouvantail du commerce, l'arbitraire dont les

gouvernements ont tant de fois usé et abusé, a donc disparu, et la liberté d'importer ou d'exporter les grains est acquise sans retour.

Le commerce français a fait ses preuves en fait de décision, de saine appréciation des besoins et d'intelligence dans les mesures à prendre pour les satisfaire. Le déficit de la récolte de 1861 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1862 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1863 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1864 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1865 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1866 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1867 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1868 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1869 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1870 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1871 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1872 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1873 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1874 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1875 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1876 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1877 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1878 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1879 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1880 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1881 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1882 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1883 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1884 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1885 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1886 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1887 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1888 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1889 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1890 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1891 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1892 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1893 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1894 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1895 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1896 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1897 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1898 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1899 fut évalué ad-faire. Le déficit de 1900 fut évalué ad-faire.

Les importations de denrées alimentaires en France, de 1847 à 1886, ont été de 4,064,000 h. L'importation a donc baissé en France. 46,762,000 h. pour la consommation. Le prix le plus élevé, dans les départements dépourvus de voies de communication, n'a pas dépassé 31 francs, alors qu'aux mêmes lieux il s'élevait à 38 francs.

Messieurs, il y aura probablement toujours de bonnes et de mauvaises années, et l'étendue des récoltes sans importance, embrassera peut-être de vastes territoires; mais la providence voudra, sans doute, ce qu'elle a voulu jusqu'ici, qu'il restât quelque partie du monde favorisée par l'abondance. Applaudissons donc à la propagation de la liberté des échanges en ce qui concerne les denrées alimentaires.

La statistique officielle apprécie ainsi la récolte indigène: elle est bonne, passable, mauvaise, très-mauvaise ou disetteuse. Bonne, les besoins satisfaits, elle laisse un excédant; — passable, elle suffit à toutes les nécessités; — mauvaise, elle laisse un déficit à combler de 3 0/0; — il s'élève à 7 0/0 lorsqu'elle est très-mauvaise, et n'exige pas moins de 12 0/0 dans le dernier cas, qui exprime le pire des situations qui se soit produites en France.

Un déficit de 12 0/0 c'est l'alimentation en pain de toute la population de l'Empire pendant 45 jours; ce vide énorme est largement comblé au moyen de 15,187,500 hectolitres de blé, et nous venons de voir que le premier élan d'un commerce affranchi de toute entrave, avait fait passer sur les marchés nationaux, dans le cours d'une année, 46,762,000 hectolitres de grains étrangers.

Mais quand on a du grain, le pain ne saurait manquer; comprend-on, en effet, que le blé puisse rester en magasin sans être transformé en farine et puis en pain.

Pourquoi donc réglementer l'industrie de l'appropriation du grain aux besoins des populations? N'est-ce pas apporter une entrave à l'exercice du droit le plus précieux de l'homme, la liberté du travail? Oui, Messieurs, la taxe est une atteinte formelle à la liberté du travail. Suivons, en effet, le blé dans les diverses transformations que le commerce et l'industrie lui font subir, elles ne sont pas nombreuses: c'est d'abord l'agriculture, qui, moins par son travail qu'avec l'aide de deux agents naturels, l'humidité et le chaleur, garnit nos marchés de ses produits, dont il fixe le prix; le meunier qui, utilisant deux autres agents naturels, le poids de l'eau ou la force du vent, réduit ce produit en farine, dont il fixe également le prix; puis viennent l'amidonner, le fabricant des pâtes, dites de Gènes, le distillateur et le pâtissier qui lui font subir une foule de transformations qui trouvent leur emploi dans les ménages; le prix de ces divers objets n'est pas réglementé, il s'établit tout naturellement par le jeu ordinaire du commerce, l'offre et la demande. Mais il n'en est pas ainsi du boulanger: après avoir, à force de bras, approprié la farine aux besoins de l'homme en la pétrissant, il est forcé de subir un prix qu'il ne peut dépasser. N'est-ce pas avec toute raison qu'on trouve dans un pareil état de choses, la négation du droit reconnu par la loi à tout citoyen d'exercer librement son commerce ou son industrie.

Dans le courant de l'année dernière, dans une séance du Sénat, à propos de la question de l'intérêt de l'argent qui se trouve aussi taxé et dont un sénateur demandait qu'il cessât d'être réglé par la loi, M. Dupin combattit sa thèse, et parlant des bons effets de la taxe du pain il dit: « Si le consommateur, pressé par le besoin, n'était pas protégé par la » taxe, le boulanger lui ferait peut-être payer 0.50c » ce qui n'en vaudrait que 0.25c, d'après le prix du » grain. » Cet argument n'était pas digne d'un homme aussi éminent. Grâce à la liberté des échanges, les marchés seront toujours abondamment pourvus de grains, et l'on admet comme possible, que, dans ce régime, un boulanger soit assez insensé pour demander un prix exorbitant de sa marchandise, alors qu'il sait que d'autres boulangers ont la liberté de s'établir à côté de lui pour exercer la même industrie, en se contentant d'un gain légitime.

Mais le règlement sur la boulangerie répond-il à un de ses besoins, à une de ces nécessités sociales devant lesquelles tout doit céder, même la loi? Dans notre ville, les boulangers sont divisés en plusieurs classes, chacun d'eux est astreint à un approvisionnement de grains ou farines, calculé sur l'importance de sa clientèle. En outre, que cette exigence n'a peut-être jamais été satisfaite, on peut se demander quelle peut en être l'utilité pour une ville, qui, comme la nôtre, en dehors des ressources locales, trouvera toujours, dans une ceinture de gares, dont elle n'est séparée que par une distance habituellement franchie en 24 heures par le roulage, les moyens de pourvoir à tous les besoins. Un approvisionnement de réserve est donc sans objet; par cette suppression, on évite aux boulangers le danger des détériorations que peut éprouver le blé en magasin, on les exonère des frais de magasinage et de la perte de l'intérêt du capital consacré à le former.

Reste la taxe, dont la suppression effraie tant d'esprits, par suite de l'habitude où l'on est en France de la réglementation de toutes choses d'un intérêt général. Il peut paraître avantageux que l'autorité, remplissant, auprès de tous, le rôle tutélaire d'ange gardien, indique à chacun la valeur des objets les plus essentiels, et par là garantisse contre toute tromperie; mais en outre que cette intrusion de l'administration la plus paternelle dans les détails de la vie intime d'un grand peuple, serait d'une application impossible, elle aurait encore le redoutable danger d'éloigner les citoyens de toute pensée de prévoyance et de saine appréciation des situations qui les intéressent le plus. Il est plus que temps que les populations apprennent que le pouvoir est impuissant à conjurer les effets d'une mauvaise récolte autrement qu'en assurant la liberté des transactions.

La réglementation n'a de faveur qu'après de ceux dont elle favorise les intérêts: je fais appel à vos souvenirs; la taxe fixée par l'autorité municipale a-t-elle jamais satisfait les consommateurs et les bou-

langers? N'a-t-elle pas été le prétexte des accusations les plus absurdes? Le maire n'a-t-il pas été tour-à-tour représenté comme sacrifiant les boulangers pour assurer sa popularité, et la population pour enrichir les boulangers? Certes, on n'a pas de grands efforts à faire pour dédaigner ces folles clameurs, mais encore, la taxe qui leur donne naissance est-elle vraie....., est-elle observée?

Elle peut ne pas être vraie. La mercuriale est recueillie par un agent de la commune qui, placé sur la porte de la halle, interroge les acheteurs à mesure qu'ils prennent livraison de leurs achats. On lui jette un prix au passage, que le tumulte du marché ne lui permet pas toujours de bien saisir, qui d'ailleurs provient des personnes qui ne sont pas toujours sincères.

Est-elle observée? Ici je suis plus affirmatif: elle n'est pas observée. J'ai fait prendre, dans douze boulangeries de la ville, un pain réglementaire du jour, du poids de deux kilogrammes; j'ai constaté pour tous un affaiblissement de poids, qui variait de 250 à 140 grammes. Dira-t-on que la police ne fait pas son devoir, que sa vigilance devrait avoir raison de cet abus? Non, Messieurs. La police est impuissante contre les contraventions de cette nature; du jour où elle deviendrait trop exigeante, on lui donnerait satisfaction en faisant, au préjudice des consommateurs, absorber à la pâte un excès d'eau pour parfaire le poids. N'allez pas croire que ce mépris du règlement ou cette impuissance à le faire observer ne se retrouvent pas ailleurs qu'à Cahors.

Un de nos premiers chimistes, M. Barra, a analysé du pain de 2^e qualité, pris, le même jour, dans 62 boulangeries de Paris; tous ont présenté un excès d'eau de 4 à 6 p. 0/0, ce qui permettait aux boulangers de vendre, à leurs clients, l'eau à raison de 30 centimes le litre. Il a constaté, en même temps, que le poids était, en moyenne, inférieur de 1/20^e.

M. Le Play, conseiller d'Etat, qui a si grandement concouru à préparer la réforme dont nous vous demandons très-instamment d'encourager l'essai dans la commune de Cahors, a établi, d'une manière indiscutable, que le blé étant au même prix en France, en Angleterre et en Belgique, le pain était toujours mieux préparé et à meilleur marché dans ces deux derniers pays, où la boulangerie est libre, que dans le nôtre.

La taxe ne garantit pas une bonne confection; elle ne préserve pas de la fraude; elle crée pour l'autorité municipale une responsabilité écrasante... Pourquoi donc la maintenir?

Les préjugés et la routine, dont la puissance est si grande sur l'opinion, s'opposent sans doute au succès immédiat de l'idée que je viens de développer devant vous; mais si ces deux ennemis du progrès ont pour eux la force du flot qui recule, la liberté, dont la réforme du commerce de la boulangerie est une bienfaisante manifestation, a pour elle la force du flot qui avance, et son triomphe définitif doit laisser ses partisans sans inquiétude.

Par arrêté préfectoral du 10 octobre 1863, le sieur Valen (Antoine) a été nommé instituteur communal à Lachapelle-Auzac.

Par arrêté préfectoral du 13 octobre 1863, le sieur Lavayssière (François) a été nommé instituteur communal à Beaumat, en remplacement du sieur Fraysse, démissionnaire.

Un autre arrêté du même jour, nomme le sieur Cocula (Jean-Jacques), instituteur communal à Soucirac, en remplacement de M. Lavayssière, appelé au poste de Beaumat.

Le 17 octobre courant, le feu a pris au moulin à vent du Garrissou, appartenant au sieur Ferrié, propriétaire, de Labastide-Murat. Les flammes ont presque tout dévoré. La perte est évaluée à 3,000 fr. Ce moulin était assuré à la Compagnie du Phénix.

La malveillance est étrangère à ce sinistre.

Au nombre des 250 élèves reçus, cette année, à l'Ecole Impériale militaire de St-Cyr, nous trouvons inscrit sur la liste par ordre de mérite le jeune Gleizes (Séverin), avec le n° 46.

Nous sommes heureux d'enregistrer ce magnifique succès.

Gleizes était élève du Lycée Impérial de Cahors.

Les notables Commerçants de l'arrondissement de Cahors se réuniront, le 25 octobre courant, à deux heures précises du soir, dans la salle du Tribunal de Commerce, pour procéder à l'élection d'un Président du Tribunal de Commerce, en remplacement de M. Cangardel, décédé.

MINISTÈRE DES FINANCES

Direction générale des Contributions directes

AVIS

Un concours sera ouvert au mois d'avril 1864 pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les conditions à remplir pour être autorisé à prendre part à ce concours, sont :

D'être Français; — d'être âgé, au 1^{er} avril prochain, de 18 ans au moins et de 24 ans au plus; — D'avoir obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres ou celui de bachelier ès-sciences; de posséder les connaissances nécessaires au levé et au dessin des plans; de jouir d'un revenu personnel ou d'une pension de 1,200 fr. au moins; — d'être doué d'une bonne constitution et exempt d'infirmités.

Les jeunes gens qui désirent être admis au concours devront se présenter devant le directeur des contributions directes de leur département, chargé de leur indiquer les formalités à remplir, de leur faire connaître les matières de l'examen, de recevoir leurs

demandes, et de transmettre ces demandes à la direction générale.

Le registre d'inscription devant être clos, à Paris, le 31 janvier, les demandes qui ne seraient pas parvenues à l'administration centrale, avant cette date, ne pourraient pas être accueillies. Il en serait de même de celles pour lesquelles les justifications reconnues incomplètes n'auraient pas été régularisées avant le terme fixé.

M. Lebedel, inspecteur des Ecoles primaires de l'arrondissement de Figeac, vient d'être appelé à Argentan (Orne), pour y remplir les mêmes fonctions.

M. Bacquie, inspecteur à Grasse (Alpes-Maritimes), vient remplacer M. Lebedel, à Figeac.

On nous écrit de Vayrac :

Une pluie diluvienne est tombée jeudi dernier dans notre localité; les ruisseaux n'ont pu contenir dans leurs berges les eaux torrentielles de l'orage.

Les ravages du débordement des ruisseaux ont été assez considérables. Venue plutôt, l'inondation aurait fait grand mal aux récoltes d'été, aux régains, etc. Plus tard, ces mêmes eaux, auraient beaucoup entravé les semailles d'automne.

— Voulant autant que possible mettre le degré de l'enseignement en rapport avec les désirs de la population, les autorités de la ville de Vayrac ont appelé de leurs vœux, M. Clavel, maître de pension, établi depuis plusieurs années à Beaulieu (Corrèze), dont le local ne répondait qu'imparfaitement au nombre croissant de ses pensionnaires.

Un vaste bâtiment de construction récente, bien aéré, a été mis à sa disposition. Des professeurs seront attachés à l'enseignement primaire et aux cours de français, tandis que d'autres enseigneront les divers cours latins.

La rentrée est fixée au 20 octobre.

Tout en conservant un sentiment de haute estime pour la capacité bien reconnue de M. Clavel, les habitants de Vayrac, ne cessent de témoigner la plus haute gratitude pour les autorités de la ville, qui appuient de leur crédit la nouvelle institution.

Le Sémaphore de Marseille publie la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur, » Je viens de faire ma dixième découverte astronomique, celle d'une comète télescopique, à 4 heures ce matin, par 9° 52' 44" en ascension droite et 31° 7' de déclinaison boréale; en une heure, elle m'a paru augmenter un peu en ascension droite et en déclinaison, et montrer une faible apparence de queue. »

» G. TEMPEL. »

Cette découverte semble confirmée par la nouvelle que nous trouvons dans le Journal d'Amiens :

« Une comète a été observée à Amiens, ce soir à dix heures et demie, dans la partie ouest-ouest-sud; sa queue a une longueur apparente d'environ deux mètres, et son noyau forme avec l'horizon un angle d'à peu près 50 degrés. »

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 18 octobre 1863.

7 Versements dont 2 nouveaux..... 1335^{fr} »
5 Remboursements dont 4 pour solde..... 4077 13

Taxe du pain. — 10 septembre 1863.

1^{re} qualité 31 c., 2^e qualité 28 c., 3^e qualité 26 c.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Départements.

On lit dans le Journal de Lot-et-Garonne :

La libre concurrence en boulangerie a déjà produit d'excellents résultats pour la population de notre ville; la plupart de nos boulangers vendent au-dessous de la taxe officielle. Ainsi, depuis quelques jours, ils livrent le pain de ménage à 26 centimes, à 25 centimes et même à 24 centimes le kilogramme.

Le Courrier de Tarn-et-Garonne nous annonce qu'à Montauban il est descendu jusqu'à 22 centimes.

Pour la chronique départementale : A. LAYTOU

Nouvelles Étrangères.

POLOGNE.

On écrit de Varsovie à l'Invalide russe :

Le docteur Hermani-Bartholdi, logé à l'hôtel de l'Europe, a reçu trois horribles blessures faites avec un couteau-poignard. Le docteur Hermani était né en Saxe. Il avait guéri le comte de Berg, après avoir, dit-on, promis au comité révolutionnaire de l'empoisonner, et ce serait pour n'avoir pas tenu cette promesse que le comité l'aurait fait assassiner par deux de ses affidés, que le concierge de l'hôtel a laissé échapper. »

On écrit de Breslau, 17 octobre :

« Une proclamation du chef national de la ville de Varsovie prévient les habitants que les Russes se proposent de procéder à une seconde perquisition dans les maisons déjà une fois visitées, et invite les

locataires à se tenir sur leurs gardes. Le chef national autorise, en outre, les gendarmes nationaux à user de leurs armes en cas d'arrestation. »

— Le *Niepodlegosc*, journal officiel du gouvernement national polonais, publie une circulaire aux agents diplomatiques à l'étranger, au sujet des exécutions ordonnées contre les espions et agents russes. La circulaire dit que ces mesures de rigueur étaient nécessaires, et repousse comme calomnieuses les exagérations des organes russes quant au nombre et au caractère de ces « actes de légitime défense. »

ITALIE.

Les lettres de Rome, du 14, annoncent que l'ambassadeur russe a publié un avis ordonnant aux polonais, dont les passeports sont périmés, de rentrer en Russie, sous peine de séquestration de leurs biens.

La commission de cardinaux, chargée d'examiner le projet de Code, a décidé la suppression, au 1^{er} janvier, de plusieurs tribunaux qui inquiétaient sur la juridiction des tribunaux civils. On assure qu'on aurait également décidé la réduction des ports de lettres et des tarifs de douane.

ESPAGNE.

La Reine prépare à Madrid une magnifique réception à l'Impératrice des Français.

On parle de diverses modifications dans le personnel de la guerre, des finances et de l'intérieur.

MEXIQUE.

Juarez a nommé Doblado premier ministre. Juarez propose d'accepter l'intervention stipulée par le traité de Londres, en désavouant tous les actes politiques qui ont eu lieu au Mexique.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

20 octobre.

L'Empereur restera à Saint-Cloud jusqu'au retour de l'Impératrice qui est attendue vers la fin de la Semaine. On ignore si S. M. reprendra la voie de mer ou si elle viendra par le chemin de fer du Nord del'Espagne.

— L'Impératrice qui était attendu demain à Marseille, ne rentrera en France que dans quelques jours; S. M. ayant accepté l'invitation de la Reine d'Espagne s'est rendu à Madrid où elle assiste ce soir à un grand bal donné en son honneur.

— Le roi des Hellènes a assisté avant-hier au soir à la représentation de l'Opéra. Un journal trace le portrait suivant de S. M. « Le roi Georges 1^{er}, âgé de dix-huit ans, a la taille élancée et mince. Sa physionomie est très-douce. Ceux qui l'ont connu assurent qu'il est doué d'une intelligence très vive et d'un jugement plus sûr que ne l'ont d'ordinaire les jeunes gens de son âge. »

— Les ambassadeurs annamites ont visité hier la manufacture des tabac; ils se sont vivement intéressés à nos procédés de fabrication. Les nobles étrangers ont fait des cigarettes avec le tabac français et l'ont fumée à la manufacture. Au lieu de faire les cigarettes comme nous, ils jettent une pincée de tabac dans une feuille de papier roulée en forme de cône.

Dimanche dernier, M. Nadar a opéré sa deuxième ascension au Champ de Mars. Les mesures d'ordre prises par la police ont permis à un grand nombre de personnes de prendre place dans les diverses enceintes réservées au public payant. La foule était énorme, la recette a dû être bonne.

L'Empereur et le roi de Grèce sont arrivés vers les quatre heures au Champ de Mars.

L'Empereur a fait appeler M. Nadar et a longtemps causé avec lui.

Le ballon des fêtes enlevé à côté du Géant ressemblait à un pygmée; l'ascension captive a démontré que le Géant pouvait porter une quarantaine de personnes. Ce sont des artilleurs de la garde qui ont servi à cette expérience. L'ascension libre s'est effectuée sans difficultés, et les deux ballons se sont rapidement dirigés vers l'est.

Le Géant a emporté neuf personnes, parmi lesquelles M. et M^{me} Nadar, MM. Godard frères, Thirion, de Saint-Félix, prince de Sayn-Wittgenstein et d'Arnoux.

Hier à deux heures on n'avait à Paris aucune nouvelle des voyageurs. L'atmosphère a été calme, la température douce, et il nous semble que cette absence de nouvelles ne doit inspirer aucune inquiétude.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Les feuilles étrangères que nous recevons aujourd'hui, rendent un hommage unanime à la mémoire de l'éloquent ministre que la France vient de perdre. Tout le monde a compris, au dehors comme en France, les regrets que devaient provoquer la mort de l'homme d'Etat qui exposait, avec tant de clarté, les principes et les idées de l'Empereur, en ce qui concerne la politique générale du monde. La presse anglaise ne reste pas en arrière de ce mouvement qui honore avec tant de justice et

notre conduite, à l'extérieur, et celui qui était chargé d'en faire l'exposé fidèle.

M. Billault, dit le *Sun*, fera grand défaut aux conseils de l'Empereur et à la législature impériale; et cela précisément parce que M. Billault était peut-être l'orateur le plus facile et le plus brillant des chambres françaises. « Dans les débats parlementaires, il s'était élevé au plus haut rang, au premier rang même. Il était tout à fait sans rival. Pour la spontanéité, le tact, la précision et la rapidité dans la réponse, il était sans concurrent. Tel était surtout et par-dessus tout le secret de son importance dans les rangs des personnages officiels de France. La mort l'a enlevé dans la plénitude de ses forces et de sa gloire. »

M'Evening-Star ajoute que le nom de M. Billault doit être ajouté à la liste des célébrités européennes. Sa mort, inattendue à une époque si prématurée de sa carrière, est un événement qui doit émouvoir et affliger même ses plus ardens adversaires politiques. « Tout le monde, dit à son tour le *Globe*, s'accorde à regarder M. Billault comme la plus précieuse acquisition qu'eût faite l'Empereur Napoléon, et comme un homme qu'il lui sera difficile de remplacer. C'est à ce point de vue que sa mort a l'importance d'un événement.

Les feuilles allemandes ne sont pas moins explicites et s'unissent, comme les journaux anglais, aux sentiments qui se manifestent en France.

Le *Moniteur* a complété ces hommages en publiant un décret de l'Empereur, ordonnant que les funérailles de M. Billault fussent célébrées aux frais du Trésor public. Cette décision montre, une fois de plus, que si l'empire est servi par de grands dévouements et de grands talents, le chef de l'Etat ne néglige rien pour constater et proclamer l'étendue de tous les services rendus. C'est ainsi qu'une sorte de solidarité lie toutes les forces vives du pays, qui font sa fortune et sa gloire, sous une auguste direction restituant à chacun son mérite.

HAVAS.

Faits divers.

Le lot de 100,000 fr. du dernier tirage du crédit foncier a été gagné par une cuisinière de la rue Taitbout, à Paris; nous apprenons

qu'elle se nomme: *Félicité-Fortunée Paradis*. Comment n'avoir pas de chance avec de tels noms?

LA NATION, journal politique quotidien, grand format, offre en ce moment une prime inouïe dans les annales de la presse.

On sait que ce journal a changé de propriétaire et de rédacteurs il y a environ quatre mois, et qu'il passe à bon droit comme étant depuis lors l'un des défenseurs les plus zélés de l'ordre et de la liberté. Indépendamment de sa rédaction politique, industrielle, agricole et financière, confiée à nos meilleurs écrivains, sous la direction de M. Léonce Dupont, il publie le dimanche un courrier de Paris, par Aug. Villomot; le lundi des articles variétés, par Hyp. Lucas; tous les jeudis des portraits politiques et littéraires, par Jacques Reynaud et Henry Dumont.

Abonnements des départements: un an, 64 fr.; six mois, 32 fr.; — trois mois, 16 fr.;

Or, on donne à toute personne qui prend un abonnement d'un an une prime gratuite représentant une valeur réelle de 80 fr., savoir:

1° **LES MISÉRABLES**, par Victor Hugo, 10 beaux volumes, 35 f. 00

2° **VICTOR HUGO**, raconté par un témoin de sa vie, 2 beaux volumes grand in-8°, 15 00

3° La **VIE DE JESUS**, par M. Renan, 1 beau vol. grand in-8, 7 50

4° **SONATES DE MOZART**, (piano), 1 gros et beau volume in-4° avec portrait gravé, 22 50

Somme égale, 80 f. 00

Ainsi, en envoyant au gérant de la *Nation*, 20, rue Bergère à Paris, un bon de poste ou une valeur sur Paris 64 francs, on recevra le journal pendant un an, à partir de l'époque qu'on aura choisie, et immédiatement les ouvrages composant la prime, sans autres frais que ceux du port.

Les abonnés de six mois, ayant envoyé 32 fr; auront droit à deux des ouvrages désignés sous les numéros 2, 3 et 4.

Et les abonnés de trois mois, ayant envoyé 16 francs, pourront choisir, à titre de prime,

un ouvrage seulement parmi les trois désignés également par les numéros 2 et 4.

Pour plus de facilités, les abonnements ne commenceront à courir qu'à l'époque choisie par les souscripteurs. La Prime sera néanmoins livrée immédiatement.

AVIS IMPORTANT. — On ne pourra jouir de ces avantages que d'ici au dix novembre prochain. Passé cette date, les primes seront TOUTES SUPPRIMÉES.

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de *maladies chroniques* ou d'être incommodées par la *sang ou les humeurs*, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans toutes les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, *carilya des imitations.*)

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE. L'efficacité de la PATE et du SIROP de NAFÉ de DELANGRENIER, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

MAL DE DENTS.—L'eau du Dr. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur.—Dépôts dans toutes les Pharmacies.

Pour extrait: A. LAYTOU.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu: 40 ans de succès! Le *Liniment-Boyer-Michel* d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les *boiteries* récentes ou anciennes, *entorses, foulures, écartes, molette, faibleses de jambes*, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm^s du dépt.

AVIS.

Etablie depuis quelques années à Cahors, et pour préparer spécialement au brevet de capacité celles qui se destinent à l'instruction publique, M^{lle} RESCOUSIÉ a l'honneur de faire savoir aux personnes qui voudraient se présenter aux prochains examens, qu'il y a dans son établissement des places laissées vacantes par celles qui viennent d'être reçues. Le succès obtenu par les aspirantes qu'elle a préparées est un motif d'encouragement pour toutes celles qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

Son établissement est toujours, maison Bonhomme, Cours Fénélon.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

- Naissances.*
 48 octobre. Coudere (Etienne), rue St-Barthélemy.
 48 — Bories (Célestin), rue des Augustins.
 49 — Imbert (Anne), rue du Château.
Mariages.
 18 — Pechberty (François), cultivateur, et Bédoué (Françoise), sans profession.
 18 — Fourastié (Jacques), domestique et Castelneau (Françoise), domestique.
Décès.
 18 — Boujous (Catherine), sans profession, 68 ans, rue Cabiscol.
 18 — Cornède (Alexandre-Claude), ex-avocat, 64 ans, hospice.
 19 — Pons (Mélanie), 14 mois, aux Durands.
 20 — Larroque (Guillaume), maréchal-ferrant, 83 ans, Labarre.
 21 — Bru (Marie), jardinière, 75 ans, rue Sainte-Barbe.
 21 — Pons (François), 3 ans 6 mois, à Toulouse.
 21 — Aymard (Antoine), sans profession, célibataire, 59 ans, hospice.

PREFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.
 Commune de Vers.
 Chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 13, de Vers à Pélacoy.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.
 Exécution de l'article 23 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Par arrêté du dix-sept octobre mil huit cent soixante-trois, pris en exécution de l'article 23 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un, le montant des indemnités à offrir aux divers propriétaires expropriés par jugement du vingt-un juillet dernier, pour les terrains qu'ils doivent céder au tracé du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 13, de Vers à Pélacoy, dans la commune de Vers a été fixé ainsi qu'il suit:

Savoir:
 Souques (Jeanne), veuve David et les héritiers David..... 300^{fr}
 Espéret (Jean)..... 8
 Rey (Jean)..... 1 50

Le présent avis sera inséré au journal judiciaire du ressort, en exécution des articles 6 et 23 de la loi du 3 mai 1841.

Cahors, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-trois.
 Pour le Préfet du Lot,
 Chevalier de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, en tournée:
 Le Doyen du Conseil de Préfecture,
 secrétaire général délégué,
 MUNIN BOURDIN.



3 MÉD. D'OR AUX EXP. NAT. DE 1839 1844 et 1849. GRANDE MÉDAILLE D'HON. A L'EXPOSITION UNIV. 1855.

COUVERTS ARGENTÉS A 80 GRAMMES

Marque de la fabrique CHRISTOFLE

Toute personne vendant les produits de notre Manufacture doit posséder ce TARIF-ALBUM où nous donnons le dessin et le prix de vente de chaque objet, avec le poids d'argent déposé, et que l'acheteur peut toujours se faire représenter.

Nos Représentants, à Cahors, sont MM. CANGARDEL et fils.

ORFÈVRENERIE CHRISTOFLE

Manufactures à Paris, rue de Bondy, 56. à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).

DEUX MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE LONDRES 1862.

ALFE NIDE

Poinçon du métal blanc dit ALFÉNIDE

NOUVEAU TARIF-ALBUM

COUVERTS ALFÉNIDE ARGENTÉS

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AINÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris
 DEPUIS 1830 SON EFFICACITÉ L'A RENDEU POPULAIRE Contre le RHUME, la GRIPPE, et l'IRRITATION DE POITRINE. Un Rapport officiel constate: Toutes les boîtes portent la signature REGNAULD AINÉ. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Dots des enfants.—Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée.
Assurances pour la vie entière, avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.
Rentes Viagères immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

MACHINES A COUDRE

Nous recommandons spécialement les machines à coudre de la maison WATSON et C^o, rue de Rambuteau, 30, à Paris.

Ces admirables machines sont organisées pour les travaux d'aiguille, pour tailleurs, chapeliers, cordonniers, lingères, couturières, soieries, corsets, robes, manteaux, confections, etc.

Le point obtenu est la piqure des deux côtés de l'étoffe et entièrement indécoûtable.

Système Watson, Wheeler et Wilson, de 250 à 350 fr.
 — Thomas et Leroy, de 350 à 400
 — Newton, pour familles, de 65 à 85

Facilités de paiement.— Garantie sérieuse, 5 ans.

30, RUE RAMBUTEAU, PARIS.

GASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc. Cartes de Visite

Le Chocolat-Ménier

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'exprime par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité réelle quand on le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MÈNIER.

- 1°—Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux mêmes de production, y choisissent les meilleures espèces.
- 2°—Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production, deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3°—Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installation industrielle: l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement: Si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MÈNIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

A VENDRE

Un beau Phaéton à quatre roues et Tilbury d'occasion, Harnais neufs et d'occasion, et tout ce qui concerne la carrosserie.

S'adresser à M. Escudé, carrossier, galerie Fontenille, à Cahors.

On demande pour les départements de la Gironde, du Lot, du Lot-et-Garonne, du Tarn-et-Garonne, des inspecteurs divisionnaires et directeurs d'arrondissement aux appointements de 2,400 et 1,800 francs avec fortes remises. — S'adresser à M. le Directeur général de l'Echo commercial et agricole, boulevard Sébastopol, 49 (Rive gauche), à Paris (Affranchir.)



POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux: New-York, ph. FOUGERA; Londres, ph. WILCOX et C^o, Oxford Street, 336; Paris, ph., rue Palestro, 29; à Cahors, VINEL, pharmacien.

Le propriétaire-gérant, A LAYTOU.